



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 14 décembre 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU RECRUTEMENT PAR L'EDUCATION NATIONALE DES AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie Procuration
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony Procuration à partir de la question n° 02
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne Procuration
PARDO Bernard
KADRI Zahia
PARLANI René
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline Absente
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice Procuration
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
AMIC Bruno Procuration jusqu'à la question n° 10
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
BLANGERO Maryse Absente
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 25 jusqu'à la question 02, puis 24 jusqu'à la question n° 10, puis 25 à partir de la question n° 11

Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question n° 02, puis 08 jusqu'à la question n° 10, puis 07 à partir de la question n° 11

Absents à la séance : 10
Conseil Municipal du jeudi 20 décembre 2018 - Délibération n° 02 - Secteur Vœux et Motions -

Sur la commune de Gardanne, un certain nombre d'enfants sont porteurs de handicap et durant le temps scolaire, sur le lieu de leur scolarisation, peuvent bénéficier d'un(e) Auxiliaire de Vie Scolaire.

Ce personnel recruté par l'Education Nationale, a pour mission de faciliter l'inclusion de ces élèves dans leur classe, les aider dans leurs activités d'apprentissage, leurs déplacements, les gestes de la vie quotidienne, favoriser la communication avec les autres.

Ces personnels sont indispensables pour favoriser l'intégration des élèves porteurs de handicap qu'il soit léger ou plus lourd, à la fois dans les services rendus à l'élève qu'ils accompagnent, mais également aux familles ainsi qu'aux enseignants.

Sur Gardanne, à ce jour, plusieurs enfants bénéficient d'une décision favorable de la M.D.P.H (Maison Départementale des Personnes Handicapées), pour l'attribution d'une A.V.S mais ne peuvent être scolarisés car ce personnel n'est pas recruté.

Nous sommes en Décembre et il est très préjudiciable pour ces enfants, de ne pas être accompagné depuis la rentrée.

De nombreux parents sont en situation de détresse face à ces situations.

Il est important de préciser que lorsqu'un enfant bénéficie d'un(e) AVS sur le temps scolaire et que sa présence est nécessaire sur le temps de pause méridienne, la Ville de Gardanne prolonge et prend en charge financièrement, la mission d'accompagnement de cet agent sur ce temps dans un souci de continuité éducative et d'inclusion.

Dans ce contexte particulièrement difficile, nous affirmons que, pour faciliter l'intégration scolaire sur le long terme pour les enfants porteurs de handicap, il faut agir massivement sur l'aide que l'Education Nationale doit apporter aux élèves, aux familles et aux enseignants en recrutant des Auxiliaires de Vie Scolaire dans les délais les plus brefs lorsque la MDPH a pris la décision de ces accompagnements d'élèves.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DECLARE :

- **Soutenir le recrutement des Auxiliaires de Vie Scolaire par l'Education Nationale, pour les enfants porteurs de Handicap**
- **Insister sur la nécessité de réactivité maximum dans ces recrutements.**

Le Maire de Gardanne,

Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

28 DEC. 2018

AFFICHÉE LE :

28 DEC. 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

28 DEC. 2018